

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---*---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-145 du 5 juin 1978

chargeant le Camarade François DOSSOU, Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, de l'intérim du Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat pour compter du 5 juin 1978.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er :- Pour compter du 5 juin 1978, le Camarade François DOSSOU, Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures, assurera l'intérim du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, pendant l'absence du Camarade Barthélémy OHOUENS.

Article 2 :- La présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Juin 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations :- PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MPSCAE-MIA 6 Autres Ministères 13
SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.-